



## ACQUISITION IMMOBILIERE

-----  
Par LaurenceP

Bonjour, je souhaite votre aide pour l'acquisition d'un bien que j'ai fait.

Signature du compromis de vente le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Appel de l'agent immobilier courant janvier m'indiquant que la signature était pour le 3 février 2022 (aujourd'hui). En date du 27 janvier, pas de nouvelle pour l'appel au fond. J'appelle donc le notaire, qui m'indique qu'un problème administratif a été décelé. En effet, la succession de la propriétaire n'est pas terminée et qu'un notaire au Portugal est engagée. Nous convenons donc d'une remise des clés par convention précaire pour le 3 février.

Or la propriétaire me demande un loyer de 500?. Bref, après bataille j'admet car je n'est pas le choix. Le dégagement est prévu pour le 4 (réservation faite du camion) et les déménageurs pour le 7 chez ma maman, car je la prend avec moi pour des raisons de santé.

Lundi 31, je fais une dernière visite de la maison pour le relevé des compteurs et voir la mise en eau, la chaudière et le ramonage de la cheminée. Je constate que :

- Les WC or d'usage, l'eau n'arrive pas dans le principal et le sanibroyeur fait tout WC du rez-de-chaussée, hors d'usage (ne se remplit pas),
- WC de l'étage HS (sanibroyeur avec défaut électrique qui fait disjoncter la maison),
- Cheminée non ramonée (depuis environ plusieurs année visiblement)
- Pas d'arrivée d'eau côté chaud sur le robinet de la buanderie,
- Système d'ouverture du volet de l'atelier défectueux,
- Chaudière non révisée depuis 2019,
- 1 volet électrique dans la cuisine ne fonctionne plus,
- Mobilier restant : armoire au 1<sup>er</sup> étage, armoire et buffet dans la buanderie, vieux frigo et lave-vaisselle dans la cuisine.

A la suite de mon départ, la propriétaire s'est rendue sur place et a indiqué conseiller immobilier qu'elle allait retirer le WC de l'étage mais qu'elle ne procéderait pas à son remplacement.

Visiblement, elle ne compte pas faire réviser la chaudière et le ramonage de la cheminée, non plus.

J'ai contacté le notaire pour lui indiquer tout cela, il m'a dit que rien avait été mentionné par le conseiller immobilier pour la rédaction du compromis.

Je viens de m'apercevoir que le compromis n'est pas signé par les propriétaires (mère et fille), mais visiblement par un agent de l'office notarial.

Le 1<sup>er</sup> février le notaire m'a fait par qu'il envoyait la convention précaire aux propriétaires pour signature avec un retour pour le 2 au soir.

Nous sommes le 3 et aucun retour de personne.

J'ai un camion sur les bras demain matin et des déménageurs lundi matin

Quelles sont mes droits et mes possibilités.

Avec mes remerciements.